



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20260205-2026_02_06-DE

En exercice : 13
Présents : 13
Votants : 15
Absents : -excusés : 2
Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026_02_06

Objet : Demande de subventions DETR et DSIL

L'an deux mille VINGT SIX, le 4 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. BIBENS Sylvain, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, M. DELAIRE Claude, M. BOUDOT Vincent, Mme CHASSAGNE Annie, Mme SABACA Emmanuelle, Mme PARET Aurélie, M. VERBRUGGHE Manuel conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique

Exclus :

Procurations : Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie, M. ROCHER Dominique à M. MESSAHEL Maurice

Secrétaire de séance : Mme DELFOUR Isabelle

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la DETR et de la DSIL de 2026, il y a possibilité de demander des subventions auprès des services de l'état. Les opérations qui sont éligibles sont notamment les travaux sur les bâtiments et édifices communaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de déposer auprès des services de l'Etat des demandes de subventions dans le cadre de la transformation d'un préau en dojo.

- Montant des travaux : 375 000 € HT
- Demande de subvention DETR : 35% soit 131 250 €
- Demande de subvention DSIL : 45 % soit 168 750 €
- Soit à la charge de la commune : 150 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- charge Monsieur le Maire de présenter le dossier DETR et DSIL 2026 auprès des services de l'Etat, pour une demande de subvention de 131 250 € pour la DETR et 168 750 € pour la DSIL.



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 033-213302615-20260205-2026_02_06-DE

S²LO

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Absents : -excusés : 2
Procurations : 2

- précise que les travaux seront inscrits en dépenses d'investissement au budget primitif de 2026
- accepte d'assurer le financement complémentaire par autofinancement

A Lussac, le 04/02/2026

Le Maire,

Didier GATINEL

